

**ANNEXE
(article 2)**

1 Disposition	2 Description abrégée autorisée	3 Catégorie de contrevenant (s'il y a lieu)	4 Catégorie ou montant de l'amende totale et (s'il y a lieu) notes
279.1(3)	Altérer un dispositif de verrouillage du système de démarrage		H
279.1(5)	En tant que titulaire d'un permis restreint :		H
a)	conduire un véhicule automobile en contravention d'une exigence du programme de verrouillage du système de démarrage, à savoir _____		
b)	conduire un véhicule automobile équipé d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage qui ne fonctionne pas comme il le devrait		
c)	conduire un véhicule automobile qui n'est pas équipé d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage approuvé		
279.1(5.1)	Conduire un véhicule automobile sans permis restreint		H